

Bourse BAFA

Deviens animateur !

Dépôt des
dossiers du
10 janvier
au 18 février
2022



**Vous avez entre 17 et 25 ans.
Vous résidez au Poinçonnet depuis au moins 1 an.
Vous souhaitez passer votre BAFA ?**

Le CCAS du Poinçonnet vous accompagne dans votre formation.

Informations sur www.ville-lepoinconnet.fr
ou à la Maison des familles au 02 54 60 55 37.

Les conditions pour l'obtention de cette aide :

- Être âgé(e) de 17 à 25 ans.
- Résider au Poinçonnet depuis au moins 1 an.
- Ne bénéficier d'aucun financement pour la formation générale.
- Démontrer ses motivations, son projet, ses compétences, à la commission d'attribution, composée de membres du CCAS, des représentants des affaires sociales et de professionnels de la Direction Éducation, Sports et Vie associative.
- Participer à 30 heures d'actions d'animation dites "d'intérêt collectif à caractère solidaire ou social" (bénévolat, aide à la personne, animation de la vie locale...).
- Examen des ressources.

La procédure

- **Du 10 janvier au 18 février 2022** : retrait du dossier à la Maison des familles ou à télécharger sur le site www.ville-lepoinconnet.fr.

Dépôt ou envoi du dossier par courrier à :

Madame le Maire
Maison des familles
Hôtel de ville
1 place du 1^{er}-Mai
36330 Le Poinçonnet

ou par mail à affairassocolaires.jeunesse@ville-lepoinconnet.fr

- **Fin février 2022** : étude de la recevabilité du dossier par la commission d'attribution.
- **Début mars 2022** : réception de la lettre de réponse par le ou la candidat(e) (refus ou acceptation).
- **Mars 2022** : convocation du ou de la candidat(e) à un entretien de motivation si le dossier est recevable. Suivi, si accord de la commission, de la signature d'une convention d'engagement entre le ou la candidat(e), la Ville et la Fédération des organisations laïques (FOL) 36.

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél 1 : Tél 2 :

Mail :

Date de naissance :

Vous résidez dans la commune du Poinçonnet depuis :

.....

VOTRE SITUATION

Étudiant(e)

Précisez la classe et l'établissement :

Demandeur(se) d'emploi

Indemnisé(e) : Oui Non

En formation

Intitulé de la formation :

Dates : du au

Lieu et organisme :

Salarié(e)

Nom de l'employeur :

CDD CDI Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAE CAV Certificat Professionnel

Autre

Dates et durée du contrat

Sans emploi

Indemnisé(e) : Oui Non

Les pièces administratives à fournir :

- Dernier avis d'imposition personnel ou des parents (pour les mineurs)
- Copie de la carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Autorisation parentale (pour les mineurs)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- CV

Le à

Signature :

L'attribution d'une bourse BAFA est soumise au dépôt d'un dossier complet présentant un projet construit et répondant aux différents critères. Il sera étudié par une commission d'attribution composé de membres du CCAS des représentants des affaires sociales et de professionnels de la Direction Éducation, Sports et Vie associative.

Si votre dossier est recevable, un rendez-vous sera fixé pour un entretien devant cette commission. En fonction de la décision, vous recevrez un courrier ou serez contacté(e) par téléphone.

Si votre candidature est acceptée, la Direction Éducation, Sports et Vie associative prendra contact avec vous pour la mise en place de l'action d'animation dite "d'intérêt collectif à caractère solidaire et social" et l'inscription à la formation BAFA Une convention sera signée pour définir les engagements de la Mairie et les vôtres.

Lorsque vous aurez effectué cette action, la bourse sera directement versée à l'organisme de formation.

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement dont le responsable est la mairie du Poinçonnet dans le but d'accorder une aide aux candidats désireux d'obtenir leur Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Vos informations personnelles sont traitées dans ce seul cadre et ne seront transmises qu'aux membres de la commission d'attribution pour l'étude du dossier et à la Fédération des organisations laïques (FOL) pour les candidat(e)s retenu(e)s. Après un délai d'un an, vos données personnelles seront archivées puis détruites. Vous pouvez accéder à vos données ou faire rectifier celles-ci, vous opposer à ce traitement ou demander sa limitation. Pour faire valoir vos droits, vous pouvez vous adresser à la commune au 02 54 60 55 35 ou par courriel à mairie@ville-lepoinconnet.fr ou au délégué à la protection des données : dpo@recia.fr. Après nous avoir contactés, si vous estimez que vos droits sont méconnus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.